

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 juin 2023
Extrait des délibérations n°19**

Date de convocation : le 21 juin 2023. Date d'affichage : le 21 juin 2023

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 28 juin 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président –, salle polyvalente de TOURVILLE-LA-CAMPAGNE.
➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON – Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice : 56 Présents : 46 Pouvoir (s) : 2
Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – CANAPPEVILLE – LE BOSCH-DU-THEIL – LE TILLEUL-LAMBERT – SAINT MESLIN-DU-BOSC.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCCLOS Christian	CHECA Marie-France
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice – Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence – Excusée – POUVOIR : Martine SAINT LAURENT- HOUETTEVILLE	SERGEANT Agnès - Excusée
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Absente
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINTE LAURENT Martine	LEGRAND Catherine - Excusée
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTTE Gérard - Excusé	ROUSSIAU Yann
LE BOSCH-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Excusé RECLARD Sandrine - Excusée BERTHELIN Giovanni - Excusé	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – DAVOUST Francis – LE MERRER Anita – LEROY Hélène - ONFRAY Didier. DETAILLE Edouard – Excusé : POUVOIR Francis BRONNAZ LEVAVASSEUR Katiana – Excusée LOPEZ Brigitte – Excusée	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François - Excusé	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie – Excusée
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	ORONA Thierry
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	RAIMBOURG Guy	ROBACHE Arlette
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann - Excusé

Formant la majorité des Membres en exercice

COMPETENCE Culture et Soutien à la Vie Locale

Objet : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) – Stratégie et projet de plan d'actions

La communauté de communes du pays du Neubourg va finaliser cette année son premier Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce projet de développement durable se concrétise par un programme pluriannuel d'actions locales, ambitieuses et pragmatiques permettant d'améliorer la qualité de vie au pays du Neubourg et d'agir notamment sur une problématique cruciale : la mobilité.

Le PCAET se compose :

- d'un portrait socio-économique de territoire,
- d'un état initial de l'environnement en termes de consommation et de production énergétiques (énergies fossiles et énergies renouvelables), d'émissions de gaz à effets de serre, de qualité de l'air et de vulnérabilité au changement climatique,
- d'une stratégie en termes d'objectifs à atteindre dans les domaines précités,
- d'un programme d'actions concret permettant d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie du pays du Neubourg.

Il est proposé ici de valider le diagnostic initial, la stratégie et le projet de programme d'actions tels que présentés dans le document annexé. Ce document sera soumis pour avis, durant l'été, aux partenaires institutionnels, avant d'être soumis à consultation publique à la rentrée et proposé à l'adoption du conseil communautaire en fin d'année.

Historique de la démarche : la communauté de communes a délibéré en décembre 2019 pour s'engager dans la démarche du PCAET. Le diagnostic réalisé en 2020, a été complété par une enquête auprès de toutes les communes, dont les résultats ont été présentés en commission et en conférence des maires. La stratégie a été validée par la commission Culture et Soutien à la Vie Locale en septembre 2022. Une concertation a eu lieu entre octobre 2022 et janvier 2023, avec une présentation des pistes d'action au Forum des Elus et en conférence des maires. Le projet de programme d'actions 2024/2029 a été validé par la commission en avril 2023.

Éléments principaux de l'état environnemental initial au Pays du Neubourg :

La première partie concerne l'état des lieux énergétique :

- Le principal secteur de consommation d'énergie est l'industrie (49%), suivi par les transports (24%) et le secteur résidentiel (18%),
- En 2014, la facture énergétique du territoire s'élevait à environ 83 millions d'euros : c'est la somme dépensée par les ménages, les entreprises et tous les acteurs du territoire pour l'énergie,
- En 2015, le territoire produisait 7% de sa consommation d'énergie via des énergies renouvelables.

La deuxième partie du diagnostic concerne les **émissions de gaz à effet de serre (GES) et le stockage du carbone** dans le territoire :

- Les émissions de GES proviennent à 33% du secteur industriel, à 25% du secteur agricole et à 25% du secteur des transports. Les énergies fossiles (pétrole et gaz) sont responsables de deux-tiers de ces émissions,
- Si le territoire émet des gaz à effet de serre, il stocke du carbone dans ses sols et ses forêts : environ 8% des émissions annuelles sont stockées dans le territoire.

La troisième partie du diagnostic concerne la **qualité de l'air** :

Les analyses montrent que tous les secteurs d'activité contribuent à émettre des polluants dans l'atmosphère et que certains polluants comme l'ammoniac et les oxydes d'azote restent au-dessus des objectifs nationaux.

La quatrième partie concerne la **vulnérabilité du territoire au changement climatique** : on peut déjà en noter des effets avec une diminution des jours de gel, une augmentation des périodes de sécheresse et de canicule. Dans l'avenir, ces phénomènes pourraient s'intensifier, avec un impact sur les activités économiques, notamment sur l'agriculture, mais aussi sur la qualité de vie des habitants, particulièrement les plus fragiles d'entre eux.

Stratégie territoriale :

Le choix de la stratégie a été réalisé en commission parmi plusieurs scénarios de travail. **Les élus ont choisi un scénario à la fois pragmatique et ambitieux, centré notamment sur la mobilité, et sur la rénovation des logements et des bâtiments publics.**

La communauté de communes du pays du Neubourg se donne pour objectifs :

- de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 15% en 2030 et de 51% en 2050 par rapport à 2014, avec une mobilisation forte sur la rénovation du bâti et sur les transports,
- de réduire la consommation d'énergie de 9 % en 2030 et de 40% en 2050 par rapport à 2014, avec une forte réduction dans les secteurs résidentiel et tertiaire et dans les transports,
- de produire 11% de l'énergie consommée en 2030 et 18% en 2050, en comptant sur le développement du solaire photovoltaïque, du biogaz ou encore des pompes à chaleur,
- de respecter les seuils européens (repris par la France) pour les polluants atmosphériques qui les dépassent : oxyde d'azote, composés organiques volatils et ammoniac,
- de renforcer le stockage du carbone, par la végétalisation et la lutte contre l'artificialisation des sols,
- d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans son action et de sensibiliser la population et les acteurs du territoire.

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°19**

Concertation :

La concertation a eu lieu entre octobre 2022 et janvier 2023, sur la base de pistes d'action soumises à l'avis des habitants. Elles ont été présentées sur le marché du Neubourg, lors d'un atelier avec les éco-délégués du collège Pierre Corneille, lors d'un Forum des Eus, et ont fait l'objet d'un questionnaire en ligne qui a recueilli 137 réponses. Cette concertation a permis de faire ressortir des actions prioritaires pour chacun des défis.

Projet de programme d'actions 2024-2029 :

Il se décline autour de 5 défis (voir les fiches actions thématiques dans le document annexé) :

Défi n°1 : se déplacer autrement

Défi n°2 : être moins vulnérable au prix de l'énergie

Défi n°3 : manger mieux et local

Défi n°4 : préserver notre environnement

Défi n°5 : transformer nos modes de vie

Vu les lois Grenelle 2 (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010) et la loi NOTRE (loi n°2015-991 du 7 août 2015)

Vu la loi n°2015-992 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 ;

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial

Vu l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 9 décembre 2019 portant élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu l'avis favorable émis lors des conférences des maires du 21 septembre 2020 et du 13 septembre 2021,

Vu l'avis favorable émis lors du Forum des Elus du Pays du Neubourg du 1^{er} octobre 2022,

Vu l'avis favorable prononcé lors des commissions Culture et Soutien à la Vie Locale du 8 septembre 2020, du 5 mai 2021, du 22 septembre 2022, du 2 février 2023 et du 27 avril 2023,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 12 juin 2023,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu la vice-présidente, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation ci-dessus,

- d'approuver l'état des lieux environnemental, la stratégie, le projet de programme d'actions et les modalités de concertation du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays du Neubourg tels que présentés dans le document en annexe,

- d'autoriser la transmission pour avis de ce document aux partenaires institutionnels avant l'organisation à l'automne de la consultation publique puis, après modifications éventuelles, la soumission en fin d'année au conseil communautaire pour approbation définitive du 1^{er} PCAET du pays du Neubourg pour la période 2024/2029,

- d'autoriser le président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 45 voix Pour – 1 Contre – 2 Abstentions

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON**



**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**

